



FÉDÉRATION SYNDICALISTE FORCE OUVRIÈRE DE LA COMMUNICATION

60 rue Vergniaud—75640 PARIS CEDEX 13—www.fo-com.com—postes@fo-com.com

POSTES - Enseigne / Forces de Vente

ÉTÉ 2011 - Codes A & P

COM

Accord Ligne Conseil Bancaire : ***SIGNATURE OU PAS ?***



Depuis plus de trois ans, Force Ouvrière travaille à faire évoluer la rémunération, les conditions de travail et les parcours professionnels des personnels de la ligne conseil bancaire.

5 octobre 2010 ➔ **C'est FORCE OUVRIERE qui lance le mouvement !**

Péniblement et en traînant les pieds, les autres OS s'y rallient (la CFDT essaie même de torpiller le mouvement en faisant feu de tout bois, y compris avec des mails envoyés sur les boîtes pro des conseillers, leur disant que la grève n'est pas nécessaire !...)

Peu importe, le mouvement est suivi et c'est l'essentiel !

De là, découle l'ouverture d'un chantier de négociation.

10 mai 2011 ➔ **C'est encore FORCE OUVRIERE qui lance le mouvement !**

La Poste entend le message et propose aux organisations syndicales un projet d'accord. Mais cet accord c'est le vôtre et c'est vous qui déciderez s'il faut le signer ou pas !

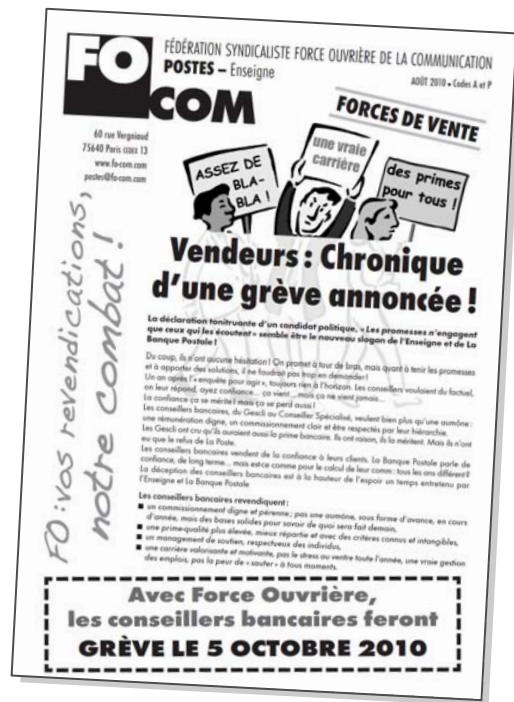
Plus loin, vous lirez le résumé de cet accord et les avantages qui en découlent. Ce n'est pas la panacée, mais il y a beaucoup d'avancées, de protections.

Vous pourrez voir qu'il reprend l'essentiel des revendications portées par FO.

**SALAIRE, EMPLOI, RESPECT!
LE 18 OCTOBRE VOTEZ FO**

Points clefs de l'accord	Nos commentaires
<p>PROMOS</p> <p>50% des COFI seront issus des promos de Gescli ou de Guichetiers (15% de plus = 150 promos de plus) 75% des COFI seront promus COCLI 80% des COCLI évolueront CSI ou CSP Possibilité accrue pour les conseillers spécialisés d'accéder au Groupe A (expertise, management)</p> <p>CB, CSP, CSI ayant 5 ans d'ancienneté et noté E la dernière année ➔ proposition systématique d'une promo</p>	<p>Sans accord, nous sommes à 35% de promotion. Avec l'accord, évolution des promotions de plus de 15%. 😊</p> <p>FO demande de prendre également les personnels notés B. 😊</p>
<p>Sortie de métier</p> <p>Accès à DET/DET adjoint à proportion des 2/3 des places vacantes Accès aux postes d'expertise, ou d'encadrement en Centre financier.</p>	<p>Soit 2 fois plus qu'actuellement !</p> <p>Garanti par l'accord, actuellement peu de conseillers bancaires accèdent à des postes fonctionnels. 😊</p>
<p>Accompagnement financier aux sorties du métier</p> <p>Maintien pendant 18 mois d'une indemnité dégressive basée sur la moyenne de RVB des 2 ans précédents, et différentielle car on retranche la part variable de la nouvelle fonction.</p>	<p>FO demande le versement de cette indemnité pendant 24 mois, avec maintien à 100% pendant 12 mois, 75% de 12 à 18 mois et 50% les 6 derniers mois. 😊</p>
<p>Parcours de développement qualifiant</p> <p>Passage de Guichetier à Gescli par formation puis promotion Passage de Gescli à COFI par formation puis promotion Passage de COFI à COCLI par formation puis promotion Formation diplômante (BAC+3) pour passer de COFI à CSP 3.2 directement</p>	<p>Changement radical dans le mode de promotion au sein de la Ligne Bancaire !</p> <p>L'accord garantit un vrai pyramidage promotionnel dans le métier de la vente.</p> <p>Très intéressant pour ceux qui envisagent de travailler ensuite ailleurs, car diplôme reconnu en dehors de La Banque Postale ! 😊</p>
<p>Augmentation du salaire d'embauche</p> <p>Minimum d'embauche = + 2,5% par rapport aux salaires garantis</p>	<p>Bon début, mais la différence de salaire entre les conseillers plus anciens et les nouveaux recrutés va encore se réduire, FO continue de demander des négociations spécifiques pour la ligne conseil bancaire.</p>

Points clefs de l'accord	Nos commentaires
<p>Temps partiel</p> <p>Prise en compte dans le calcul des objectifs, même en cours d'année !</p>	<p>Respect de l'accord égalité pour la ligne conseil bancaire. Actuellement, c'est la loi de la jungle, le temps partiel accordé au bon vouloir du hiérarchique et quand accordé, c'est sans diminution des objectifs ! 😊</p>
<p>Prime commerciale bancaire</p> <p>Revalorisation des montants de 7% ! Revalorisation non prise sur l'enveloppe RVB.</p>	<p>FO demande 10% avec effet rétroactif depuis le 1^{er} septembre 2010 et engagement de révision tous les deux ans. (rappel : prime non revue depuis sa création, cette prime avait été prise sur l'enveloppe RVB) 😊</p>
<p>Réorganisations</p> <p>Application des mesures d'indemnité géographique de l'accord guichetier !</p>	<p>FO demande l'extension du bénéfice en cas de revue de PTF ou de mobilité contrainte. 😊</p>
<p>Moyens de remplacement</p> <p>Leur nécessité est enfin reconnue, l'accord les prévoit mais sans aucune précision.</p>	<p>FO demande que les DTELP aient l'obligation de négociation, avec quota national minimum, et règles communes (objectifs, temps de route, frais de déplacement, IK, repas...) 😊</p>
<p>Management</p> <p>L'accord prévoit une amélioration de l'éthique du management, une autonomie accrue des conseillers confirmés et plus de soutien aux débutants. Les rôles sont redéfinis entre les DV, DCB et DET. Désormais, le seul hiérarchique est le DET.</p>	<p>FO sera vigilante, on nous a déjà fait le coup... Plus d'accompagnement à 50... 😊</p>
<p>Contrôles bancaires</p> <p>Restitution individuelle des contrôles aux CB par le COB et non plus par le DET.</p>	<p>Contrôles bancaires pour la qualité, pas pour la répression. 😊</p>
<p>Commission de suivi et de mise en œuvre</p> <p>2 par an avec syndicats signataires, une première 3 mois après signature</p>	<p>Cette commission assurera le respect de la mise en œuvre de l'accord, en particulier sur le temps partiel des vendeurs. FO exigera le respect des engagements pris dans cet accord. En cas de non-respect, FO judiciarisera...</p>



Force Ouvrière, c'est votre voix qui se fait entendre, les revendications sont les vôtres.

Force Ouvrière, c'est du concret, du quotidien :

- les nombreuses interventions pour le respect des droits et des temps partiels, toutes couronnées de succès,
- les médiations pour des notations souvent gagnées, et les notations revues à la hausse.
- les recours pour des primes qualité trafiquées, modifiées, et là encore, les Conseillers Bancaires ont vus leurs droits respectés.

Mais au-delà de l'action ponctuelle, c'est l'action globale qui prime, pour le respect de tous, donc de chacun. Force Ouvrière, au travers de plusieurs dizaines de réunions de Conseillers partout en France a recréé une action collective.

Si cet accord arrive aujourd'hui c'est grâce à vous, et s'il est signé c'est parce que vous l'aurez décidé.

Pour donner votre avis, 2 possibilités :

1- Par mail à l'adresse suivante : accord.vendeursouionon@fo-com.com

2- En remplissant le coupon-réponse ci-dessous et à renvoyer sous enveloppe à :
FO COM secteur postes - 60 rue Vergniaud - 75640 PARIS CEDEX 13.

FO COM : SALAIRE, EMPLOI, RESPECT !

Coupon - réponse

**Accord Ligne Conseil Bancaire 2011-2013
Je souhaite que cet accord soit signé :**

OUI *

NON *

(*) rayez la mention inutile